

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 30 août 2022

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE DE SALASC

À la suite des démissions du maire de Salasc, d'une adjointe et de trois conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune a perdu plus du tiers de ses membres.

Par conséquent, les électeurs de la commune de Salasc sont convoqués en vue d'élire cinq conseillers municipaux.

Le 1^{er} tour de scrutin de cette élection municipale partielle complémentaire aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 de 8h00 à 18h00.

En cas de second tour, celui-ci se tiendra le dimanche 2 octobre 2022 aux mêmes heures de scrutin.

Les déclarations de candidatures doivent être déposées en sous-préfecture de Lodève, pôle relations avec les collectivités locales, dans les conditions suivantes :

1er tour de scrutin:

- le vendredi 2 septembre 2022 de 10 h à 12h ;
- le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h ;
- le mercredi 7 septembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- le jeudi 8 septembre 2022 de 14h à 18h, clôture du délai de dépôt des candidatures.

En cas de second tour:

- le lundi 26 septembre 2022 de 14h à 17h ;
- le mardi 27 septembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 18h, clôture du délai de dépôt des candidatures.

Pour toute demande de renseignements et/ou déposer les candidatures, les candidats aux élections municipales sont invités à prendre rendez-vous en sous-préfecture de Lodève, pôle relations avec les collectivités locales et ingénierie territoriale, au 04 67 88 34 26.

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 04 67 61 61 25

Réseaux sociaux : @prefet34

Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr Site: www.herault.gouv.fr

34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier CEDEX 2